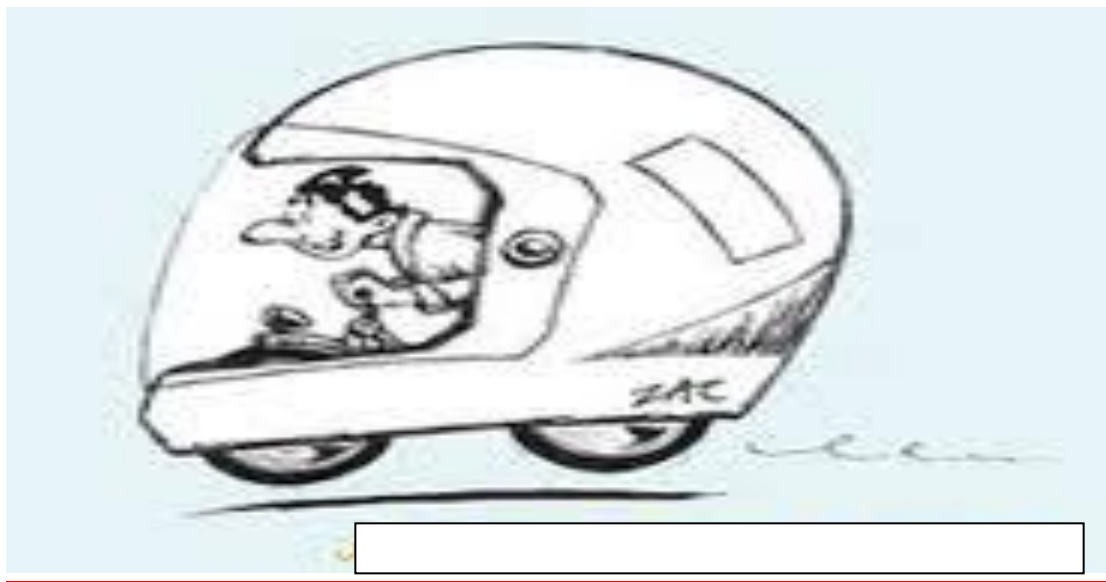




CASQUE OBLIGATOIRE PENDANT LES C.A.

Le 03/07/2013



Pour l'**UNSA** c'est inadmissible que le port du casque avec jugulaire soit obligatoire pendant le mois d'aout, sachant qu'aucun fait accidentel n'a été à déplorer.

Encore une décision prise par des personnes qui n'ont jamais bossées (*et qui aura un cout à la société*) et baisser le moral de nos courageux Aoutiens qui font de leur mieux pour remettre en état notre outil de travail.

Ce sont des décisions comme celle-ci qui font que vous n'aurez plus de volontaire.

Nous demandons à la direction de revenir sur leur décision, nous solliciterons le CHSCT d'intervenir.

Trop de sécurité tue la sécurité.

Aucun fait accidentel aux congés 2012 à Charleville, voilà comment on vous récompense.

Rapprocher-vous de vos délégués, une action peut être menée.

COMME ANNERIE, ON NE PEUT PAS MIEUX

L'UNSA